

### Ajournement

Il importe que tout le processus soit non seulement impartial, mais qu'il paraisse l'être également. Les politiciens ne devraient absolument pas se mêler du processus.

Un des aspects troublants du processus en marche, c'est que l'augmentation de la population de la Colombie-Britannique nous donne droit à deux sièges de plus à la Chambre en vertu des règles actuelles. Même si nous gardions inchangé le nombre des sièges que la Chambre compte actuellement, ils devraient à tout le moins être redistribués de façon que la Colombie-Britannique ait une proportion accrue de sièges.

Je m'oppose énergiquement au projet de loi C-69.

**Une voix:** Cinquante pour cent.

**M. White (North Vancouver):** Mon honorable collègue dit que nous devrions en avoir au moins 50 p. 100. J'aurais parfois tendance à être d'accord avec les députés d'en face. L'Ouest a manifestement une attitude beaucoup plus raisonnable en matière politique que celle que nous observons chez nos vis-à-vis. Nous saurions certainement quoi faire avec une plus forte proportion de sièges.

Je suis fier que les députés du Parti réformiste aient résisté aux efforts du gouvernement pour faire adopter de force le projet de loi C-18. Les ministériels ont tenté de s'y prendre de façon détournée un vendredi après-midi, en pensant que personne ne s'en rendrait compte. Je suis fier de mes collègues qui ont résisté et qui ont empêché que cela ne se produise.

Les Canadiens commencent à se rendre compte chaque fois davantage que les réformistes défendent la démocratie, alors que le gouvernement continue de pratiquer l'ancienne politique de style victorien. Il punit les députés libéraux qui osent représenter leurs électeurs en votant contre un projet de loi ministériel. Cette méthode de fonctionnement est complètement désuète. Elle n'a plus sa place à l'âge de l'information. Elle était peut-être parfaite autrefois, quand le premier ministre actuel a été élu pour la première fois à la Chambre, mais elle ne convient plus du tout à l'âge de l'information. Le gouvernement devrait avoir honte.

Dans les législatures précédentes, le problème de la représentation des électeurs au moyen de votes libres ne s'est jamais posé, car les trois vieux partis usés, dépassés, autocratiques, arrogants se comportaient tous de la même manière, soucieux d'appliquer leur programme politique. Ils ne voulaient pas et ne veulent toujours pas gouverner selon les vœux de la majorité des Canadiens. Former le gouvernement, c'était pour eux l'occasion d'appliquer leur propre programme politique sans se soucier des préoccupations des citoyens.

Des forces de changements sont aujourd'hui présentes à la Chambre, et elles y sont pour rester. Pour l'instant, à l'exception des députés réformistes et de quelques rares députés libéraux qui savent se tenir debout, la plupart des députés ne sont que des machines à voter qui, peu importe ce que disent leurs électeurs, obtempèrent aux ordres du premier ministre. Tous les débats, les questions, les réunions et les audiences des comités, les témoignages, les déplacements ne sont que des moyens d'occuper les députés entre les votes. Ces votes, nous en connaissons déjà l'issue, parce que le premier ministre a tout décidé avant même le début du débat.

• (2330)

L'an dernier, le gouvernement a présenté une soixantaine de projets de loi. Nous en avons débattu, nous les avons remis en question, nous les avons commentés, mais, au bout du compte, les 60 projets ont été adoptés. Nous aurions aussi bien fait de les empiler sur une table, de venir ici une heure et de voter une seule fois. Le résultat aurait été exactement le même.

**Le vice-président:** Le député de Vancouver-Nord disposera encore de 14 minutes la prochaine fois que le projet de loi sera débattu.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

### L'ENVIRONNEMENT

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> juin, j'ai demandé à la ministre de l'Environnement si le gouvernement avait l'intention de réglementer les émissions de dioxines, de furannes et d'hexochlorobenzènes par les incinérateurs. Je lui ai aussi demandé si la ligne directrice du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'exposition aux dioxines et aux composés connexes était de nature à protéger adéquatement la santé de la population. La ministre a répondu que le niveau acceptable d'exposition aux dioxines et aux furannes était actuellement à l'étude par Santé Canada.

Les dioxines et leurs composés, tels les furannes, sont des produits chimiques extrêmement toxiques qui résultent de l'incinération de divers types de déchets et en particulier des plastiques chlorés. Tous les jours, les Canadiens sont exposés aux dioxines et transportent ce composé toxique persistant dans leur organisme.

La ligne directrice canadienne fixe actuellement à 20 picogrammes par kilogramme par jour le niveau acceptable de dioxine. On soutient que ce niveau d'exposition est sans danger. Toutefois, si l'on en juge par le rapport récent d'une étude que la Environmental Protection Agency a menée pendant trois ans aux États-Unis, les dioxines seraient encore plus dangereuses qu'on ne l'avait d'abord cru. D'après cet organisme, même à des niveaux extrêmement faibles, les dioxines altèrent le développement, la capacité de reproduction et le système immunitaire des humains. L'Environmental Protection Agency insinue fortement que les niveaux d'exposition considérés comme sûrs dans la ligne directrice du Canada ne sont peut-être plus sûrs ni acceptables.

Le temps est venu d'imposer à d'autres le fardeau de la preuve afin de protéger l'environnement et la santé publique en cette matière. L'existence de doses sécuritaires doit être réexaminée parce que des études épidémiologiques sur des humains, des études sur le cancer chez les animaux et la recherche biochimique montrent que la dioxine constitue un risque de cancer pour les humains.